

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 mars 2017 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

| | | |
|-------------|----|--|
| En exercice | 19 | L'an deux mille dix-sept, le 13 mars, |
| Présents | 18 | Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, |
| Votants | 18 | après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine |
| Absents | 01 | ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars. |

Date de convocation : 08/03/2017

Présents : M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents excusés : Mme S. ARNOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. R. BINETRUY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Joël REMONNAY, employé municipal de la commune depuis 1990, et décédé subitement le 10 mars 2017. L'ensemble des élus et des employés communaux de Montlebon présente ses condoléances à la famille.

20170313-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2017

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2017. Après en avoir délibéré, Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20170313-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

| Date | Tiers | Montant HT | Objet |
|------------|----------------------------|------------|-------------------------------------|
| 20/02/2017 | CREACOM Services (Houtaud) | 405.36 € | 12 plaques de porte pour le cloître |

20170313-03 Compte Administratif 2016 Budget Communal

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2016 du Budget Communal de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 1 104 573.44 €
- un total de recettes de 1 678 529.92 €

avec un résultat de + 573 956.48 €

En investissement :

- un total de dépenses de 1 004 462.01 €
- un total de recettes de 1 502 750.10 €

avec un résultat de + 498 288.09 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 1 072 244.57 €.

20170313-04 Compte Administratif 2016 Budget Eau

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2016 du Budget Eau de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En exploitation

- un total de dépenses de 416 924.42 €
- un total de recettes de 690 088.30 €

avec un résultat de + 273 163.88 €

En investissement :

- un total de dépenses de 268 429.28 €
- un total de recettes de 63 968.79 €

avec un résultat de – 204 460.49 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 68 703.39 €.

20170313-05 Compte Administratif 2016 Budget Bois

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2016 du Budget Bois de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 262 946.17 €
- un total de recettes de 64 151.08 €

avec un résultat de – 198 795.09 €

En investissement :

- un total de dépenses de 7 923.27 €
- un total de recettes de 0.00 €

avec un résultat de – 7 923.27 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 206 718.36 €.

20170313-06 Compte Administratif 2016 Budget Caveaux

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2016 du Budget Caveaux de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 0.00 €
- un total de recettes de 0.00 €

avec un résultat de 0.00 €

En investissement :

- un total de dépenses de 0.00 €
- un total de recettes de 457.28 €

avec un résultat de + 457.28 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 457.28 €.

20170313-07 Compte Administratif 2016 Budget Lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2016 du Budget Lotissement Champ Prouvet de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 393 811.69 €
- un total de recettes de 509 911.57 €

avec un résultat de + 116 099.88 €

En investissement :

- un total de dépenses de 303 000.00 €
- un total de recettes de 206 655.00 €

avec un résultat de – 96 345.00 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 19 754.88 €.

20170313-08 Compte Administratif 2016 Budget CCAS

Pour information, Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rend compte au Conseil Municipal du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget CCAS :

- un total de dépenses de fonctionnement de 6 847.80 €
- un total de recettes de fonctionnement de 7 247.13 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 399.33 €.

20170313-09 Compte de Gestion 2016 Budget Communal

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2016 du Budget Communal.

20170313-10 Compte de Gestion 2016 Budget Eau

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2016 du Budget Eau.

20170313-11 Compte de Gestion 2016 Budget Bois

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2016 du Budget Bois.

20170313-12 Compte de Gestion 2016 Budget Caveaux

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2016 du Budget Caveaux.

20170313-13 Compte de Gestion 2016 Budget Lotissement Champ Prouvet

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2016 du Budget Lotissement Champ Prouvet.

20170313-14 Etat des charges et revenus de la salle des fêtes municipales

Comme cela avait été demandé par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 février 2017, Madame le Maire présente un état des charges et des revenus de la salle des fêtes sur l'année 2016.

| Charges | Détail consommation | Coût |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Eau | 121 m3 | 247.08 € |
| Assainissement | 121 m3 | 375.76 € |
| Abonnement gaz | | 180.80 € |
| Plaquettes pour chaufferie | 1/5 des commandes 2016 | 9 280.00 € |
| Electricité | 15 200 kWh à minima 3,89 c€/KWH | 591.28 € |
| Entretien (heures agents) | 13 h/sem jusque août puis 16 h/ sem | 7 500.00 € |
| TOTAL CHARGES | | 18 174.92 € |

| Revenus des locations | Catégories | Quantité |
|-----------------------|---------------------------|-------------------|
| Payantes | particulier de Montlebon | 13 |
| | associations extérieures | 1 |
| Gratuites | associations de Montlebon | 36 |
| | associations extérieures | 1 |
| | mairie | 6 |
| TOTAL REVENUS | | 3 670.00 € |

Il est précisé que, suivant les manifestations, des dérogations à la location payante ont pu être accordées ponctuellement ou de manière permanente, telles que les représentations du théâtre, les réunion APPAT, le banquet des classes, etc.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

20170313-15 Vente de la parcelle 03 au lotissement Champ Prouvet – prolongation du délai d'achat de la parcelle

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 janvier 2016 relative à la vente de la parcelle 03 du lotissement communal Champ Prouvet :

- acquéreur : la société PANTHEON
- prix : 266 030,00 € TTC (1 438 m² à 185 € / m²)
- Délai fixé jusque fin janvier 2017 pour finaliser l'achat de la parcelle
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur

A ce jour, la société à confirmer à la municipalité avoir obtenu la réservation de 4 appartements sur les 13 créés, et d'en avoir d'autres en négociation. La société PANTHEON sollicite la mairie pour obtenir un délai supplémentaire de 6 mois avant la finalisation de l'achat de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour prolonger le délai de 6 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2017, pour finaliser la vente de la parcelle 03 avec la société PANTHEON.
- PRECISE que le montant de la vente s'élève à 221 691,67 € HT, avec une TVA à 44 338,33 €, soit un montant global de 266 030,00 € TTC.

20170313-16 Renouvellement des conventions de mise à disposition de terres au Mont Gaudichot avec la SAFER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité loue depuis 2011 des parcelles de terre sises au Mont Gaudichot à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Bourgogne Franche-Comté (SAFER) :

- Parcelles D16 et D18 d'une contenance totale de 12ha 35a 85ca
- Parcelle D17 d'une contenance de 16a 84ca avec bâtiment à usage de loge

Ces mises à disposition ont fait l'objet de deux conventions de 6 ans dont le terme est arrivé à échéance le 31/12/2016. Il est proposé un renouvellement pour 6 ans à compter du 01/01/2017 (fin établie au 31/12/2022) avec pour montant de redevance annuelle :

- Parcelles D16 et D18 : 1 840.03 € par an (redevance indexée)
- Parcelle D17 : 313.01 € par an (non indexée)

Madame le Maire précise que la municipalité a demandé l'ajout d'un point dans les conventions :

- Paragraphe b) Utilisation des biens selon bail conclu par la Safer :

« Le Propriétaire devra donner son agrément préalable aux travaux d'amélioration à réaliser par le preneur et prévus dans le bail qui sera consenti par "la Safer" et il ne sera tenu d'indemniser ces travaux que dans les limites qui seront prévues par ce bail.

Notamment, Il ne devra ni enlever les murgers ou tout enlèvement de pierre ou autres, ni passer le casse-cailloux. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les conventions de mise à disposition de terre avec la SAFER, l'une pour les parcelles D16 et D18, l'autre pour la parcelle D17, sises au Mont Gaudichot.
- ACCEPTE la mise à disposition pour un bail de 6 ans à compter du 01/01/2017 et selon les redevances annuelles suivantes :
Parcelles D16 et D18 : 1 840.03 € par an (redevance indexée)
Parcelle D17 : 313.01 € par an (non indexée)
- AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.

DIVERS

20170313-17 Demande de création d'un terrain de jeux pour les jeunes

Madame le Maire donne lecture du courrier d'Hugo BOASIS en date du 02 mars 2017 relative à une demande d'un terrain pour jeunes de type skate-park et d'un mur pour tags.

La lettre est accompagnée d'une cinquantaine de signatures d'autres habitants de la commune intéressés par la mise en place d'une telle structure.

Le projet sera à étudier lors de la préparation budgétaire 2017.

20170313-18 Nouvelle procédure d'établissement des Cartes Nationales d'Identité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle procédure d'établissement des Cartes Nationales d'Identité (CNI) : à compter du 22 mars 2017, les demandes d'établissement de CNI seront désormais traitées selon les modalités identiques à celles en vigueur pour les passeports biométriques.

Chaque usager devra effectuer une demande de titre d'identité dans une des 25 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil des demandes de CNI et de passeports. Pour le Val de Morteau, il s'agit de la mairie de Morteau.

Toutefois, une pré-demande de titre peut être établit en ligne et la commune de Montlebon s'est portée volontaire pour adhérer aux nouveaux services d'aide à la demande de titres. Les modalités d'accompagnement seront précisées aux administrés dans les semaines à venir.

20170313-19 Caducité du POS à compter du 27/03/2017

Madame le Maire rappelle l'information donnée par Madame Marie-Jo KACZMAR lors de la séance du 13 février 2017 et relative à la caducité du Plan d'Occupation des Sols à compter du 27 mars 2017.

Elle rappelle donc qu'à compter de cette date, et jusqu'à l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme d'ici fin 2017, l'urbanisme de la municipalité est régi par le Règlement National d'Urbanisme.

20170313-20 Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 27 mars 2017 à 20h15 et portera sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire
Catherine ROGNON

